Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 6 Révision: 08.11.2024

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: N-Butyl-N-trimethylammonium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

Code du produit: AM0433B

Numéro CE:

955-540-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Secteur d'utilisation SU24 Recherche et développement scientifiques

- Catégorie du produit PC21 Substances chimiques de laboratoire

Emploi de la substance / de la préparation

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive de la Recherche et du Développement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Solvionic SA
11 chemin des Silos
31100 TOULOUSE
FRANCE
N° de téléphone: +33 (0).32.26.20.20

Service chargé des renseignements: Service des affaires réglementaires

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

FRANCE: Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ORFILA (INRS): +33 (0)1.45.42.59.59
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection.
P280	Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 6 Révision: 08.11.2024

Nom du produit: N-Butyl-N-trimethylammonium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

*
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances
- No CAS / Désignation
N-Butyl-N-trimethylammonium bis(fluorosulfonyl)imide; N1114 FSI; AM0433
- Code(s) d'identification
Numéro CE: 955-540-8
Formule brute: C7 H18 F2 N2 O4 S2
Masse molaire: 296,25 g/mol

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
. Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
. Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
. Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
. Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
. Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers
. Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

*
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
En cas de traitement thermique, manipuler ce produit sous atmosphère inerte.
. Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
. Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver ce produit au frais et au sec.
Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Température maximale de stockage: Conserver à température ambiante, sans dépasser 35°C.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 6 Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **N-Butyl-N-trimethylammonium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%**

(suite de la page 2)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
. Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
. Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
. Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
. Protection des mains:

Gants de protection

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374
Matériau des gants
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc chloroprène (Néoprène)
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
. Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

. Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

*
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales	
. Aspect	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
. Odeur	Non déterminé
. Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH:	Non déterminé.
- Changement d'état	
. Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- Point d'éclair:	Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
. Température de décomposition:	Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion:	
. Inférieure:	Non déterminé.
. Supérieure:	Non déterminé.
- Pression de vapeur:	Non déterminé.
- Densité:	Non déterminée.
. Densité relative:	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec	
. l'eau:	Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 6 Révision: 08.11.2024

Nom du produit: N-Butyl-N-trimethylammonium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 3)

- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
- Viscosité:	
. Dynamique:	Non déterminé.
. Cinématique:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter: Décomposition thermique au contact de l'humidité de l'air.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Au contact de l'eau et de la chaleur, décomposition et formation de Fluorure d'hydrogène (HF).

10.4 Conditions à éviter En cas de traitement thermique, éviter de manipuler ce produit à l'air.

10.5 Matières incompatibles Oxydant fort, acide forts et Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux Fluorure d'hydrogène

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effet primaire d'irritation
. Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.
. Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Indications toxicologiques complémentaires:

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
. Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications écologiques:
Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 6 Révision: 08.11.2024

Nom du produit: N-Butyl-N-trimethylammonium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 4)

Catalogue européen des déchets	
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

Emballages non nettoyés:
. Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU **DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU **DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport **DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** **Classe**	néant
14.4 Groupe d'emballage **DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention
Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
la substance n'est pas comprise
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
la substance n'est pas comprise
Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
la substance n'est pas comprise

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.11.2024 Numéro de version 6 Révision: 08.11.2024

Nom du produit: **N-Butyl-N-trimethylammonium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les utilisateurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive pour la recherche et le développement
Service établissant la fiche de donnée de sécurité: Service des affaires réglementaires
Contact:
Mail: hse@solvionic.com
T: +33 (0)5.34.63.35.35
Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods (Código Marítimo Internacional de Mercancías Peligrosas).
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2